



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/050
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 24-046 en date du 23 mai 2024 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 24-077 à la Société FREE, 8 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS, SIREN n° 421 938 861, portant sur la dépendance suivante :

Des réseaux de télécommunications situés route du Pont VIII sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : deux fourreaux d'un diamètre intérieur de 60 mm et de 12 mètres linéaires chacun.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans environ à compter du 01/06/2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 24-077 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.